

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 19/08/2026
Agrément en qualité de retraiteur du riz		

Informations détaillées	
Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence avec inspection et commission de délibération (Catégorie D)
Secteur d'activité	Industrie
Sous secteur d'activité	Produits alimentaires
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	1000000
Délai de délivrance	30
Frais administratif (FCFA)	1000000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	1 an
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	30
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	1000000
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non remboursable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours administratif

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère du Commerce et de l'Industrie
Structure	Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité (DMRFCQ)
Autorité émettrice	Direction de la Métrologie, de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité (DMRFCQ)
Situation géographique	Riviera 2, non loin de Pharmacie Saint Ange
Tél.Fixe	Non disponible
Adresse Mail	Non disponible
Site Internet	https://www.commerce.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Une demande manuscrite d'agrément adressée au Ministre en charge du Commerce
2. Un casier judiciaire de moins de trois mois du Responsable de la société
3. Un extrait de l'immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier
4. Une photocopie recto verso de la carte nationale d'identité ou tout autre document équivalent du responsable de l'entreprise lorsqu'il s'agit des nationaux ou une carte consulaire en cours de validité pour les étrangers
5. Un numéro de compte contribuable
6. Un numéro de code fiscal
7. Une attestation de régularité fiscale
8. Tout autre document attestant l'existence légale de l'entreprise

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Oui
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Cf. Article 16 de Arrêté déterminant les modalités du retraitement du riz
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Cf. Article 16 de Arrêté déterminant les modalités du retraitement du riz

Documents à télécharger